

30. L'espace requis par les exposants leur est fourni gratis.  
40. Le transport, le déballage, l'arrangement des effets seront aux frais des exposants.

50. Ils fourniront à leurs frais, les armoires vitrées, tablettes, comptoirs, ornements, etc., et tous les arrangements et décors seront faits conformément au plan général adopté par le Bureau de Direction. Aucune armoire vitrée ne devra avoir plus de quinze pieds de hauteur.

60. Des modèles d'armoires vitrées seront envoyés à chaque exposant, avec une liste de prix.

70. Chaque notice devra être adressée d'une manière claire et lisible, comme suit: Foreign Exhibition Boston U. S. A., et devra porter au moins deux cartes, sur deux côtés différents sur lesquels seront marqués: 10. le nom du pays d'où l'article provient; 20. Le nom de la personne ou de la société qui l'expose; 30. Résidence de l'exposant; 40. Nombre total des paquets envoyés par cet exposant; 50. Le numéro d'ordre de chacun des objets.

Tous les connaissements (invoice) seront faits en duplicata.

80. Dans chaque paquet il y aura une liste de tous les objets y contenus.

90. Le bureau de direction se réserve le droit de refuser les objets qui peuvent offrir aucune objection, et l'introduction de toute matière dangereuse, combustible ou de manière à causer du désagrément au public est strictement défendue.

100. Les exposants ne pourront pas retirer leurs effets avant la fin de l'exposition. Tous les articles devront être enlevés dans les soixante jours qui suivront la fermeture, sinon ils seront emmagasinés aux frais de l'exposant.

110. Tous ces objets devront être placés, et arrangés définitivement pour le 15 août au plus tard.

N. B.—Toute communication ou demande d'information devra être adressée comme suit: "General L. B. Norton, secretary Foreign exhibition, Boston, Massachusetts, U. S. A."

Ceux qui se proposent d'exposer trouveront des formes d'application chez le consul des Etats-Unis.—*Le Monde de Montréal.*

## MGR F. N. BLANCHET

Une dépêche de Jacksonville, Orégon, nous apprend la pénible nouvelle de la mort de Mgr François Norbert Blanchet, archevêque d'Orégon, arrivé le 19 juin courant.

Le vénérable archevêque est né le 3 septembre 1795 à St-François, rivière du Sud, du mariage de Pierre Blanchet et de Rose Blanchet. Fait remarquable, c'est que le premier missionnaire et archevêque de l'Orégon, est le descendant, en ligne directe, du premier colon de Québec, Louis Hébert.

M. Blanchet terminait ses études en 1816, au Séminaire de Québec; il fut ordonné prêtre le 18 juillet 1819. Les années suivantes il fit la mission Richibouctou.

En 1828, il fut nommé curé de la paroisse de Soulanges. Le 3 mai 1838, nommé Vicaire-Général, il laissait Montréal avec M. Modeste Demers, jeune prêtre canadien français, et qui plus tard devint évêque de Vancouver, pour aller fonder les missions de la Colombie, au-delà des Montagnes Rocheuses.

Le pape Grégoire XIV ayant érigé la mission de l'Orégon en vicariat apostolique, nomma, le 1er décembre 1843, Mgr Blanchet évêque de Philadelphie et de Drasa *in partibus* et vicaire apostolique de l'Orégon. Il fut consacré sous ce titre dans la cathédrale de Montréal, le 25 juillet 1845, par Mgr Bourget, assisté de Mgr Gaulin, évêque de Kingston, et de Mgr Turgeon, évêque de Sydimé.

Pendant le voyage qu'il fit à Rome après sa consécration, le territoire de l'Orégon fut érigé en province ecclésiastique, et Mgr Blanchet fut nommé archevêque d'Oregon-City. Après une absence de près de trois ans, il rentra dans son diocèse le 15 août 1847.

Il se rendit en octobre 1866, au concile national de Baltimore, et cette même année, il fit une visite au Canada. Ce fut des mains de Sa Grandeur Mgr Blanchet, qu'un jeune lévite, qui se destinait aux missions lointaines de l'Orégon, M. Prudent Cazeau, reçut, à St Pierre, sa paroisse natale, la consécration sacerdotale. M. l'abbé Cazeau, renonça plus tard à cette vie de missionnaire pour entrer dans la compagnie de Jésus, dont il fait l'honneur.

Mgr Blanchet, a dû, à cause de son grand âge, remettre entre de plus jeunes mains, la charge toujours ardue, d'un épiscopat aussi rempli de difficultés que celui de l'Orégon. Dans un pays où les ouvriers manquent souvent à la vigne du Seigneur, on ne doit pas s'étonner de voir le vénérable chef de tout un territoire se dépenser en travaux apostoliques, comme le plus jeune vicaire. Aussi que de courses à travers un pays presque inconnu, que de labeurs sans nombre, pour évangéliser les sauvages et entretenir les catholiques dans les droits sentiers! Mgr Blanchet a consacré près de quarante années de sa vie à cette sublime mission, et on dépit de toutes les difficultés et les fatigues, il a pu atteindre l'âge fort respectable de quatre vingt huit ans.

Sa mémoire sera tenue en grande vénération parmi nous, comme parmi ses diocésains, car il fut une des plus grandes figures de l'épiscopat Canadien français. Il appartenait aussi à une de ces familles respectables et respectées qui de tout temps ont fourni au Canada des hommes de la plus haute distinction. Mgr Augustin Magloire Blanchet, ancien évêque de Walla-Walla, était le frère du vénérable défunt. M. Augustin Magloire Blanchet était élève du Séminaire de Québec et terminait ses études en 1818, en compagnie de Mgr Ignace Bourget, archevêque de Martianopolis.—*Courrier du Canada.*

## CAUSERIE AGRICOLE

ECONOMIE RURALE (Suite).

*Organisation de la culture.*—Au début d'une exploitation agricole, la première chose à faire, c'est de tracer un plan exact et complet des diverses branches d'industrie qu'il sera possible d'alimenter, ainsi que les rapports existant entre ces industries. De cette manière on verra d'un coup-d'œil ce qu'il convient de faire pour obtenir les denrées pouvant alimenter ces différentes industries qui seraient pour nous un véritable marché.

Dans le tracé de ce plan, il faut considérer: 10. l'état de richesse ou de pauvreté du sol; 20. le climat et l'éloignement du marché, c'est-à-dire la facilité plus ou moins grande de vendre les produits; 30. l'activité de la population du milieu de laquelle on vit; 40. le capital disponible; 50. le mode de culture suivi avant d'entrer en possession de la nouvelle ferme; 60. les connaissances agricoles du cultivateur qui doit exploiter cette ferme.

Pour que ce plan soit bien fait, il faut que toutes ces conditions soient rigoureusement calculées; sans quoi les profits de la culture seraient très faibles; si d'avance nous n'avions pourvu aux éventualités.

Chaque ferme peut être soumise à des systèmes de culture nombreux, suivant les capitaux disponibles,